

Nos avions et ULM n'ont pas de porte de plain-pied et l'installation à bord nécessite un minimum d'aisance physique .

En application de la réglementation et afin de garantir à tous un même niveau de sécurité , nous ne pouvons pas autoriser l'embarquement de personnes en incapacité d'évacuer rapidement l'appareil .

Les membre de l'association seront cependant ravis de recevoir dans les locaux du club (accessibles en fauteuil roulant) toutes personnes dans cette situation et qui souhaiterait échanger avec eux sur sa passion aéronautique.

Cf : Règlement Européen N° 216 / 2008 du 20 Février 2008.